



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

~~~~~

Date de convocation : 24 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 27 janvier, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, Laurent BONNIFACY, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane

Monsieur BROSILLE Fabien absent excusé, donne pouvoir à ROUX Frédéric.

Madame FOSSION Christine absente démissionnaire

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le maire demande au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acceptation des devis pour le parc de jeux.
- Mandat pour le centre de vacances

### 1) Compte-rendu du conseil du 03 janvier 2022

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Démission d'une élue

Le maire informe le conseil municipal de la volonté de Mme FOSSION Christine de démissionner de son poste d'élue par un courrier reçu ce jour.

Cette décision est due au fait que sa fonction de conseillère municipale n'est plus en adéquation avec l'investissement et la disponibilité nécessaire à cet engagement.

L'ensemble du Conseil Municipal a pris acte de cette démission

**3) Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement exercice 2022**

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il est possible avant l'adoption du Budget 2022 d'engager, de liquider et mandater des dépenses de la section fonctionnement et investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.  
Elle demande au conseil de l'autoriser à exercer ce droit pour l'exercice 2022.

**L'autorisation est votée à l'unanimité**

**4) Notre Dame de Beauvert : devis du géomètre**

Dans la continuité des travaux d'urgence, l'architecte M. AUTIN nous a demandé de faire effectuer des plans de l'église en 3D : intérieur et extérieur, analyse et extraction des données afin de commencer les travaux. Nous avons demandé un devis au cabinet Valentin Expert Géomètre. Le devis s'élève à 6 135 € H.T. soit 7 362 € T.T.C Nous avons demandé l'avis de l'architecte qui nous a confirmé que ce montant était raisonnable.  
Le maire propose aux conseillers de voter.

**Ce devis est accepté à l'unanimité.**

**5) Devis Fernandes pour arase béton parking devant ancien gîte n°22**

Devant l'ancien gîte n°22, il est nécessaire de faire une arase de béton. Un devis a été demandé à l'entreprise Fernandès qui est de 1656 € TTC soit de 1380 € HT.  
Après concertation et à l'unanimité l'ensemble du conseil décide de confier la réalisation de l'arase par les employés communaux dès que les températures le permettront.

**6) Devis extension du cimetière entreprises Fernandes et Bertona**

Deux devis ont été demandés à différentes entreprises pour faire l'extension du cimetière.

Le premier à l'entreprise Fernandes qui s'élève à 75 136€ HT soit 90.163,20 TTC.  
Le deuxième à l'entreprise Bertona qui est de 95301.89€ HT 114.361,26 TTC.

Les deux devis sont étudiés et comparés. Les prestations proposées étant différentes sur plusieurs points, le conseil municipal demande au maire de faire effectuer par l'entreprise Fernandès un devis différent en changeant les matériaux. Point à revoir au prochain Conseil Municipal

**7) Centre de vacances – mandat de vente à l'agence immobilière IAD des gîtes 2/3, 4/5 et grande salle**

Les délibérations concernant ces mandats de vente ont déjà été effectuées antérieurement, mais les mandats eux-mêmes viennent juste d'être signés donc nous sommes obligés de reconfirmer ces délibérations.

Gîtes 2 et 3 : prix de vente 113.000 € - honoraires 5650 € (dont la moitié nous sera rétrocédée si l'acquéreur est de notre fait) – Prix net vendeur 107.350 €

Gîtes 4 et 5 : prix de vente 106.000 € - honoraires 5 300 € (dont la moitié nous sera rétrocédée si l'acquéreur est de notre fait) – Prix net vendeur 100.700 €

Grande salle + cuisine + terrasse+ caves : prix de vente 170 000 € - honoraires 8.500 € : 2 = 4 250 € - Prix net vendeur 165.750 €

**A l'unanimité le conseil accepte ces 3 délibérations.**

**8) Agence IAD - Proposition d'achat pour les gîtes 4/5**

Le maire informe les conseillers d'une proposition d'achat pour ces gîtes par l'intermédiaire de Mme Testelmans.

Le prix de vente de ces gîtes est de 106.000 €. L'éventuel acquéreur propose un prix de 105.000 €

Mme le Maire demande l'avis à l'ensemble des conseillers

**À l'unanimité la proposition est acceptée**

**L'ensemble des conseillers donne l'autorisation à Mme Le Maire pour signature du mandat**

**9) Subventions aux associations 2022**

Le maire propose une nouvelle attribution aux différentes associations.

| <b>Attributions de subventions</b>              | <b>2022</b>     |
|-------------------------------------------------|-----------------|
| Ass. Restaurants scolaire Vallée de l'Ennuyé    | 13.500          |
| Comité des Fêtes                                | 500             |
| Ass. Des Pétanqueurs                            | 400             |
| Emala des Baronnie                              | 170             |
| Amitié et Présence                              | 90              |
| Fondation du Patrimoine                         | 80              |
| Club 3 <sup>ème</sup> Age « les fils d'Argent » | 300             |
| Pôle médical                                    | 6 280           |
| Ass. Animation Sociale du Haut Nyonsais         | 785             |
| Virades de l'espoir                             | 100             |
| Ass. Mémoire de la Drôme                        | 25              |
| Réserve                                         | 200             |
| <b>Total général</b>                            | <b>22 430 €</b> |

Les montants pour l'association scolaire et le Pôle médical pourront être éventuellement modifiés.

Le versement de ces subventions sera attribuées à la seule condition que les associations adressent une demande de subvention accompagnée du CERFA 12156.06 répondant aux exigences nationales à la mairie et leur bilan comptable complet.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition**

**10) Tarif des concessions au cimetière et colombarium**

Mme le maire informe les conseillers que les tarifs actuels des concessions au Cimetière et Colombarium n'ont pas été revus depuis 2011. Le maire propose donc de revoir les tarifs.

Pour cela, il est décidé d'étudier le règlement intérieur du cimetière pour bien évaluer les nouveaux tarifs que le maire proposera au prochain conseil.

### **11) Devis pour le parc de jeux**

Suite au dernier conseil, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Playtil.

Ce devis d'un montant de 42.422 € H.T. soit 50 906.40 € H.T. correspond à un parcours, une balançoire, un trampoline, un multi-jeux avec toboggan pour les tous petits, deux jeux à ressorts, un grand toboggan et une table de ping-pong. Les zones de sécurité seront équipées d'un sol amortissant

Également un devis de terrassement a été demandé à l'entreprise Aumage qui est de 2 936€ HT.  
Soit 3 523.20 T.T.C

Mme le maire demande de voter pour ces deux devis et informe le conseil que toutes les subventions nécessaires et possibles pour financer ce projet seront demandées.

**À l'unanimité le conseil a voté**

### **12) Questions diverses**

Le dossier du SDED (éclairage public) a été évoqué mais plusieurs réunions seront nécessaires pour ce projet d'envergure

**Le conseil municipal est levé à 21h15.**